

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 8 juillet 2022

N° CP-2022-7-6-1

**N° applicatif 4138**

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### **Service instructeur**

Culture scientifique le Vaisseau

### **Service consulté**

## **LE VAISSEAU : RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE ET DEVELOPPEMENT DE MECENAT**

Résumé : Parmi les orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, dont vient de se doter la Collectivité européenne d'Alsace, figure l'ambition de déployer une politique de culture scientifique, technique et industrielle. Afin de définir - au mieux - les contours de cette nouvelle politique culturelle, une "Mission d'exploration pour la culture scientifique, technique et industrielle" a été engagée par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 20 juin 2022 (CD-2022-3-6-1). Les conclusions en sont attendues au deuxième trimestre 2023.

L'un des enjeux identifiés dans le cadre de cette démarche est de renforcer les liens avec l'industrie de pointe et l'artisanat d'excellence du territoire. Le présent rapport permet d'y apporter une réponse en développant le mécénat au Vaisseau avec les sociétés Kuka et Solu-Tech (mécénats de compétences et de mise à disposition de matériel industriel). Il est donc proposé d'approuver la mise en place de ce mécénat et d'autoriser le Président à signer les conventions de mécénat afférentes.

Par ailleurs, le Vaisseau souhaite renouveler sa marque verbale auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) afin de garantir la propriété intellectuelle de son nom dans le cadre des activités culturelles qu'il exerce.

## **I. – Développement du mécénat**

### **Une démarche de mécénat créatrice de liens entre l'excellence industrielle et les savoir-faire du Vaisseau**

Le Vaisseau, équipement de la Collectivité européenne d'Alsace, est un lieu d'éveil et de découverte des sciences et techniques destiné aux enfants de tout âge et de toutes nationalités puisqu'il est trilingue (français, allemand et anglais). Dans le cadre de la restructuration de ses espaces d'exposition permanents et afin de moderniser les apprentissages en lien avec les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, le Vaisseau prépare sa future exposition « La Fabrique » ; exposition qui portera sur les thèmes de l'industrie, de la robotique et de l'intelligence artificielle, et ce, en privilégiant une démarche interactive.

KUKA, groupe d'automatisation actif au niveau international, a son siège social à Augsburg (Allemagne). Il est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de solutions d'automatisation intelligentes : du robot à la cellule en passant par l'installation entièrement automatisée et sa mise en réseau dans les marchés de l'industrie automobile, électronique, métallurgique, commerce électronique de détail et pharmaceutique.

Solu-Tech, société implantée à Rosheim, est au service des entreprises les plus performantes soucieuses de rationaliser leurs lignes de production avec les outils informatiques les plus pointus. Elle apporte des solutions de haute technologie réalisées par une équipe de spécialistes qualifiés en conception, en automatisation, informatique industrielle, contrôle-vision et robotique sur mesure.

Le développement du mécénat d'entreprise en nature et en compétences entre le Vaisseau et le milieu de l'entreprise permet également de renforcer le lien entre les sciences et l'excellence industrielle et artisanale ainsi que la place de la science et la portée de ses enseignements auprès des plus jeunes.

### **Les projets de mécénat entre le Vaisseau et les sociétés Kuka et Solu-Tech**

Les actions de mécénat sont encadrées par la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et par l'article 238 bis du Code Général des Impôts permettant aux entreprises mécènes d'opérer une déduction fiscale.

Ainsi, pour l'année 2022, dans le cadre de la réalisation de la nouvelle exposition permanente du Vaisseau « La Fabrique » :

- la société KUKA souhaiterait apporter sa contribution avec la mise à disposition de trois bras-robots industriels Kuka KR 4 R600 d'une valeur totale de 24 228 € TTC ;
- la société SOLU-TECH souhaiterait contribuer à un mécénat de compétence pour l'étude et la programmation d'un dispositif muséographique pour une valeur totale de 35 000 € HT.

En contrepartie de ce mécénat, le Vaisseau appose les logos des contributeurs sur ses supports de communication ainsi que sur les panneaux introductifs de l'exposition permanente d'une part et fait bénéficier ces entreprises de remises spécifiques pour des locations d'espaces pour des manifestations privées d'autre part. Cette valorisation a été fortement appréciée par les deux mécènes qui sont, pour l'un transfrontalier et pour l'autre alsacien.

## **II. – Renouvellement de la marque « Le Vaisseau »**

### **La décision de renouvellement :**

De par l'ampleur et les activités du Vaisseau, il est apparu nécessaire de protéger sa marque dès 2012 sur le territoire français en tant que marque verbale et d'étendre cette protection, du fait de son aura européenne, à une marque figurative souscrite sur l'ensemble du territoire européen auprès d'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle), depuis août 2007, et renouvelée en 2017.

Dans le cadre de son renouvellement décennal, le Vaisseau doit renouveler à l'identique sa marque verbale auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) afin de garantir la propriété intellectuelle de son nom dans le cadre des activités culturelles qu'il exerce.

### **La description des classes et produits :**

Les classes INPI à renouveler sont les suivantes : 9, 14, 16, 25, 28, 35, 38, 41 et 42. Il est proposé que Le Vaisseau maintienne son renouvellement à l'identique pour les dix prochaines années.

Les classes et produits que le Vaisseau propose de protéger par ce renouvellement sont détaillées dans l'annexe 3 jointe au rapport.

### **Le coût du renouvellement :**

- 610,00 €HT en ce qui concerne la Taxe officielle INPI
- 600,00 €HT de frais d'honoraires d'avocat chargé de cette procédure de renouvellement

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la mise en place d'un mécénat en nature avec la société Kuka par la mise à disposition de trois bras-robots industriels Kuka KR 4 R600 d'une valeur totale de 24 228 € TTC pour la nouvelle exposition permanente du Vaisseau « La fabrique »,
- d'approuver la mise en place d'un mécénat de compétences avec la société Solu-Tech par la réalisation d'une étude et la programmation d'un dispositif muséographique pour une valeur totale de 35 000 € HT pour la nouvelle exposition permanente du Vaisseau « La fabrique »,
- d'autoriser l'octroi de contreparties immatérielles à ces entreprises à hauteur de 25% maximum du montant octroyé au titre du mécénat ;
- d'approuver les conventions de mécénat afférentes, jointes en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à les signer ;

- d'approuver le renouvellement de la marque « Le Vaisseau » auprès d'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle) pour protéger la marque sur l'ensemble du territoire européen et auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) afin de garantir la propriété intellectuelle du nom de domaine « Le Vaisseau » dans le cadre de ses activités culturelles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY